

## Communiqué de presse du Conseil administratif

Aux représentant-e-s des médias

24 février 2021

### Plan de soutien extraordinaire aux métiers de la culture et de l'offre culturelle

Après bientôt une année de fermeture des lieux culturels et avec des perspectives de reprise aléatoires et partielles, le domaine culturel a besoin de mesures de soutien urgentes. Le Conseil administratif a déposé ce jour au Conseil municipal une demande de crédits complémentaires au budget 2021 pour un montant de 3,9 millions de francs.

Dès le début de la crise sanitaire, la Ville de Genève a réagi afin d'aider le secteur culturel à surmonter cette période. Malgré les efforts consentis, la crise provoque des effets qui, sans soutien immédiat, se prolongeront au cours des années à venir. La volonté du Conseil administratif est de proposer sans délai un plan d'action structuré et cohérent à l'adresse de l'ensemble des disciplines et des métiers, aussi bien dans les arts vivants que dans les arts visuels. Les mesures ont pour objectif d'apporter un soutien aux artistes qui n'ont pas pu exercer leur travail en raison de la pandémie, au tissu artistique et culturel et à des projets artistiques et culturels qui visent une adaptation à la situation sanitaire. Elles s'appuient sur des échanges réguliers avec les acteurs et actrices de la culture et avec d'autres villes suisses. Ce plan de soutien extraordinaire d'un montant global de **3,9 millions de francs** s'articule autour de plusieurs dispositifs d'aide.

**Des bourses de recherche (2 millions de francs)** permettront aux acteurs et actrices culturel-le-s d'approfondir et de développer leur travail, sans exigence de production immédiate. Elles seront proposées à toutes les disciplines artistiques ainsi qu'à différents corps de métiers du secteur (dramaturges, costumières et costumiers, scénographes, métiers techniques, curateurs et curatrices, médiateurs et médiatrices, graphistes, etc.).

Des **subventions** urgentes liées au Covid (1,3 million de francs) sont destinées aux entités culturelles. Doté d'un budget de 800'000 francs, des **résidences artistiques** ponctuelles dans des lieux et institutions culturels (salles de concerts, théâtres, musées, bibliothèques et centres d'art), mais aussi dans d'autres lieux à vocation sociale ou scientifique occasionneront de nouvelles opportunités de travail et de réflexion pour les artistes, tout en inscrivant les institutions dans un projet solidaire. Un fonds de soutien de 350'000 francs est prévu pour des **captations ou des diffusions** numériques de spectacles (théâtre, musique, danse, performance) assurant une activité locale aux réalisateurs et réalisatrices, ainsi qu'aux métiers techniques de la vidéo, du son et de la lumière. Une aide ponctuelle et exceptionnelle à hauteur de 150'000 francs permettra d'**accompagner les organisations professionnelles** qui apportent un appui dans l'exécution des tâches administratives et exigences induites par la crise sanitaire.

Des **projets** de valorisation du travail des artistes (600'000 francs) complètent le dispositif prévu. Une mesure de **soutien aux médias genevois** à hauteur de 400'000 francs leur permettra de développer des programmes culturels audiovisuels et numériques dédiés à la scène artistique de Genève. Avec une dotation de 200'000 francs, la reconduction du projet **#ILoveArtisteDici** initié en 2020 a pour objectifs de soutenir des artistes en arts visuels et d'exposer la richesse et la diversité du creuset artistique local.

Grâce à ces mesures ciblées, complémentaires aux dispositifs existants, le Conseil administratif propose une réponse concrète pour faire face à l'urgence et qui préserve sur le long terme les métiers et savoir-faire du vivier culturel genevois.

#### **Contact**

M. Félicien Mazzola, collaborateur personnel du Maire  
022 418 95 25 - 079 542 66 50 - felicien.mazzola@ville-ge.ch

## **La Ville autorise l'agrandissement des terrasses et leur exploitation durant toute l'année 2021**

Sensible aux difficultés traversées par les cafetiers et restaurateurs et dans la perspective de la réouverture prochaine des terrasses, le Conseil administratif a décidé d'autoriser les agrandissements temporaires des terrasses sur le trottoir, couvrant un espace maximum de 50% de la surface autorisée dans la permission régulière, sous réserve de certaines conditions (accord de l'arcade voisine, accès aux entrées d'immeubles et passage pour piéton-ne-s assurés, etc.). Il a également décidé d'autoriser les agrandissements temporaires de terrasses sur chaussée (jusqu'au maximum à l'équivalent de deux places en zones bleues et en zones blanches). L'objectif est de donner la possibilité aux exploitant-e-s des quelques 1028 établissements publics concernés d'augmenter la capacité d'accueil de leur(s) terrasse(s) malgré les plans de protection qui seront très certainement imposés pour des raisons sanitaires.

Pour obtenir ces agrandissements temporaires, les exploitant-e-s intéressés devront en faire la demande auprès du Service de l'espace public et obtenir l'accord de ce dernier avant installation. A l'instar des terrasses régulières, les agrandissements de terrasse bénéficieront de la gratuité de la taxe d'empiètement du domaine public jusqu'au 30 juin 2021. Le Conseil administratif se déterminera ultérieurement sur le 2<sup>ème</sup> semestre, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et économique.

Enfin, le Conseil administratif a d'ores et déjà décidé d'autoriser la prolongation exceptionnelle de la période d'exploitation des terrasses d'été et sur chaussée du 1<sup>er</sup> novembre 2021 au 28 février 2022.

Pour rappel, en temps normal, les terrasses d'été doivent être retirées le 31 octobre. Cette mesure doit permettre d'animer les quartiers et d'accueillir les client-e-s à l'extérieur durant les beaux jours dans des conditions sanitaires les plus optimales possibles.

#### **Contact**

Mme Marie Barbey-Chappuis, Conseillère administrative, en contactant M. Nicolas Kerguen, collaborateur personnel, au 022 418 24 66 ou 078 613 31 55 – nicolas.kerguen@ville-ge.ch

# **Comment la Ville de Genève a fait face à la pandémie Covid-19**

Le Conseil administratif a établi un rapport de synthèse, destiné au Conseil municipal, présentant les principales actions et décisions prises depuis le début de la crise sanitaire en mars 2020.

Face à cette crise inédite et imprévisible par son ampleur, la Ville de Genève a dû réagir très rapidement. Maintenir les prestations essentielles, assurer les missions prioritaires pour que chacune et chacun puisse continuer à fonctionner aussi normalement que possible : tels ont été les objectifs du Conseil administratif, avec la volonté et la nécessité de s'adapter chaque jour à la situation sanitaire et aux mesures – prescriptions ou recommandations - adoptées par les autorités fédérales et cantonales.

Ce rapport retrace cette période sans précédent où la Ville de Genève a tout mis en œuvre pour continuer à répondre aux attentes et aux besoins du public, en observant de près les répercussions économiques et sociales de la crise sur la population, les différents domaines d'activités (culture, sport, etc.) et le secteur économique. Par son action déterminée, le Conseil administratif a pu garantir la continuité des prestations essentielles, protéger la santé de ses collaboratrices et collaborateurs, et élaborer des dispositifs innovants permettant de faire face aux conséquences de la crise et de soutenir les personnes physiques et morales les plus directement impactées.

Ce document présente succinctement l'action municipale telle qu'elle s'est déployée depuis le début de la crise en mars 2020, sachant que la pandémie est malheureusement toujours en cours et que ses répercussions sociales, économiques et humaines dureront bien au-delà de la crise sanitaire proprement dite.

## **Contact**

M. Philippe d'Espine, chargé de l'information du Conseil administratif  
079 372 84 59 – philippe.despine@ville-ge.ch

## **Ouverture d'un crédit destiné à la requalification de la rue des Rois et à la rénovation de l'assainissement associé**

Le Conseil administratif va proposer au Conseil municipal l'ouverture d'un crédit de 3'822'000 francs destiné à la requalification de la rue des Rois en aménageant notamment de nouveaux espaces sécurisés pour les piétons et cyclistes et en dotant la place d'une végétalisation conséquente. Ces travaux permettront également la rénovation de l'assainissement associé. L'étude de mise en zone 30km/h de l'ensemble du secteur de la Jonction a permis le lancement d'un concours d'idées sur la requalification spécifique de la rue des Rois, compris entre la rue de la Synagogue et le boulevard de Saint-Georges et incluant le tronçon rejoignant l'arrière du dit boulevard, côté place du Cirque, en passant devant le restaurant la Printanière.

Cette requalification complète prévoit la mise en zone 30km/h du secteur, l'aménagement d'espaces de terrasses et de détente en revêtements perméables, la mise à disposition d'un bassin public et la plantation de 27 nouveaux arbres. De plus, le concept d'aménagement propose une nouvelle unité spatiale par la création d'un plateau où tous les modes de déplacements cohabitent, tout en privilégiant le confort et la sécurité des déplacements piétons et cyclistes.

Dans le contexte d'urgence climatique, cette proposition de crédit vise à accélérer d'une part la lutte contre les îlots de chaleur en aménageant des espaces de fraîcheur et de repos en plein centre-ville et d'autre part à accompagner la réappropriation des lieux en offrant à la population un nouvel espace convivial, de socialisation et de déambulation grâce aux terrasses et au mobilier urbain mis à disposition, tout en valorisant les petits commerces de la rue. Cette requalification favorise également les modes de transports doux, sobres en émissions carbone, alors que la limitation de vitesse à 30km/h bénéficiera à la sécurité des cyclistes et des piéton-ne-s et à la santé des riverain-e-s.

**Contact**

Mme Frédérique Perler, Vice-présidente du Conseil administratif chargée du Département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité, en contactant Mme Cora Beausoleil, collaboratrice personnelle. 022 418 20 32 – [cora.beausoleil@ville-ge.ch](mailto:cora.beausoleil@ville-ge.ch)